

COMMUNIQUE

CONVENTION RURALITE : inutile et dangereux ! Non à la mort des écoles rurales !

La convention ruralité (ou « Convention pour une stratégie Territoriale d'Evolution de l'Offre Scolaire Publique en Mayenne au bénéfice de la Réussite de Elèves ») est relancée par le DASEN, Denis Waleckx, cette année. Cette année encore, le SNUDI-FO informe et alerte sur la dangerosité de ce projet.

<u>Lire notre courrier aux maires du département du 18 avril 2018</u> <u>Le projet de convention ruralité à télécharger</u>

A ce jour, 40 conventions ont été signées sur le territoire national ; l'objectif du ministre pour cette année est d'arriver à 60. Des départements résistent : récemment dans les landes, le projet a été abandonné. Le directeur académique souhaite, avec cette convention « rationnaliser l'offre scolaire ». Mais l'école doit-elle être considérée comme un coût. La réponse est NON! Les enseignants n'ont pas à s'adapter à la rigueur budgétaire. Aujourd'hui, c'est bien de postes dont nous avons besoin, des postes classes, mais surtout des postes pour les RASED, complètement décimés, et des postes dans les structures d'enseignement spécialisé.

Ce nouveau projet n'est que la réplique du premier, expurgé des aspérités qui pouvaient gêner. Il en est donc plus trompeur dans l'exposé de son idéologie « moderniste ». La mission première de l'école -la transmission des savoirs-est noyée dans un argumentaire de séduction, qui mêle numérique, post/péri scolaire et parentalité. A la lecture de ce projet on comprend qu'il faut prouver coûte que coûte que l'école communale ne peut plus remplir sa mission. Elle doit donc disparaître. L'exercice est difficile compte-tenu des résultats de la Mayenne qui sont plus qu'honorables! L'objectif non déclaré est donc purement économique : c'est la récupération de postes.

La structure mise en place par la Convention proposée va ligoter les maires et les soumettre à ce qui ressemblera à un chantage permanent : ou bien ils accepteront les propositions de regroupement/fusion et participeront à la destruction de l'école communale ou... on leur imposera les mesures de toute façon décidées à l'avance. C'est ce qu'on appelle en langage technocratique la "co-construction"!

On sent que la ruralité ne fait pas partie du monde des premiers de cordée si chers au Président. L'école communale coûte trop cher. L'existence d'un service public d'enseignement proche des élèves et des parents n'est clairement pas à l'ordre du jour, mais ça nous le savions déjà. Le gouvernement actuel affiche sa volonté de poursuivre la démarche initiée par le précédent gouvernement (Madame Najat-Belkhacem ayant mis en œuvre ce projet). Ce qui est paradoxal puisque le Président de la République s'était engagé à ne fermer aucune école rurale pendant la durée de son mandat, il en découle que cette charte devient inutile!

Pour le SNUDI-FO, les conventions ruralité sont une arnaque idéologique. On laisse penser aux élus, parents et enseignants, l'idée que l'Ecole rurale n'est pas de taille à instruire nos élèves. On laisse croire que la convention, avec la fusion et le rapprochement avec de plus grosses structures va permettre de mettre en place *le nec plus ultra* des activités périscolaires et du numérique, dans un cadre co-éducatif chapeauté par les PEdT. C'est la territorialisation en marche, dans la logique de la réforme des rythmes scolaires.

N'oublions pas que le rapport Duran qui sert d'appui à l'écriture de ces conventions indique : « L'échelon qui (me) paraît désormais le plus pertinent n'est plus la commune, mais davantage l'intercommunalité. Elle devrait idéalement se doter de la compétence scolaire et périscolaire complète pour assurer plus de cohérence, faciliter la mutualisation des moyens et créer une solidarité des territoires... La restructuration des réseaux

d'écoles et l'organisation d'un maillage cohérent autour des collèges de territoires est l'aboutissement logique de la réflexion. »

Cette convention ruralité s'inscrit dans la logique de la Réforme territoriale et de son avalanche de mesures « ruralicides » (lois MAPTAM, ALUR et NOTRe)

Les écoles privées du département sont bizarrement exclues de cette conventions-ruralité (« L'enseignement privé sous contrat est responsable de l'organisation de son réseau. ») même si comme l'année dernière, le diocèse « est associé aux travaux du comité et à ses déclinaisons locales » notamment, avec « des groupes de travail spécifiques avec le directeur diocésain et ses services en amont des décisions qui pourraient être prises ». Cette convention ruralité laisse ainsi la possibilité pour les écoles privées catholiques de s'adapter aux évolutions de moyens dans les écoles publiques.

Ce projet est un marché de dupes qui précipite la ruralité vers une mort assurée. Lors de la très récente *Conférence territoriale*, en Préfecture, les présidents d'intercommunalités ont fait chorus pour dénoncer la lente disparition du niveau communal, entraînant « *la désespérance des élus* ».

Le SNUDI-FO le répète : la mort de l'Ecole publique, c'est le coup de grâce pour la vie de la commune : on met le doigt dans l'engrenage des désertifications (agricole, industrielle, commerciale, médicale, scolaire, etc.).

Il faut résister à la « démarche de co-construction » et se méfier de sa bienveillance trompeuse, prônée au plus haut niveau de l'Etat, si son objectif politique est de convaincre les territoires en voie d'abandon de cette fatalité : ils n'auront plus d'enseignants, de médecins, etc. Que des services publics lointains...

Même si le combat semble difficile, le SNUDI-FO de la Mayenne déploiera toute son énergie pour que cette convention ruralité ne voit pas le jour.

« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu » - B. Brecht

Quoique disent les autorités publiques, malgré toutes les précautions prises, les « chartes » ou « conventions ruralité » n'ont qu'un seul objectif à atteindre à plus ou moins long terme : fermer les petites écoles rurales qui « coûtent » trop cher. Les « chartes-ruralité » déjà mises en œuvre dans d'autres départements depuis plusieurs années sont là pour le démontrer ; et rien ne peut laisser penser que la Mayenne échappera à cette règle budgétaire et économique implacable. Est-il utile de rappeler que ce gouvernement, dans le cadre de CAP 22 (Comité Action Publique 2022), dont l'objectif est de satisfaire toujours plus aux exigences patronales en opérant des économies sur les services publics, a mise place du comité d'experts chargé préconisé, lors de la en d'établir un rapport, rationalisation/concentration/mutualisation des services publics non régaliens (L'Education Nationale en fait partie), voire leur transfert au secteur privé, voire, dans certains cas, leur suppression pure et simple! Rien de bien rassurant pour l'avenir de nos petites écoles rurales.

Le SNUDI-FO 53 rappelle que les maires peuvent encore refuser cette convention. Le SNUDI-FO 53 soutiendra toute prise d'initiative des collègues pour la défense des écoles rurales publiques.

A Laval, le 19 avril 2018

2: 0243534226 – **2**: *contact@snudifo-53.fr* – **Site**: www.snudifo-53.fr